

Gafuranga
Coline Jaba
T.R. Ruhengeri

N° 308	RT 14
DATE	9/10/58
TRAITÉ PAR	RT
VISAS	

Ruhengeri le 5. 10. 58

Monsieur l'Administrateur

je viens très respectueusement vous dire l'injustice de mon procès au tribunal de Territoire. j'accuse un champ de 180 m x 120. que le défendeur avait cultivé le tribunal de chefferie oblige que le champ est à moi puis je demande au Tribunal de chefferie la condamnation civile, on répond que je dois recueillir tous ceux qui il a planté dans ce terrain. Arrivant au Tribunal de Territoire Le Juge dit que j'ai raison que le champ est à moi. je demande ensuite de lui infliger des amendes pour moi je rentre sans rien me répondre. disant que je prendrai mon champ après la récolte vous diriez vous bien Monsieur l'Administrateur

Comprendre mal tristesse ceux qui me flige c'est dire que je gagne et le tribunal de Territoire ne me donne pas la récolte de mes champs. Comme le chefferie avait fait et sans mesurer le motif c'en attendant votre réponse favorable. Veuillez agréer Monsieur l'Administrateur l'assurance de ma considération très distinguée

Le serviteur GAFURANGA

Ruhengeri



3448